



Editorial



Ce qui est dit est fait. L'Etat avait promis de soutenir la commande publique de Saint-Pierre-et-Miquelon à hauteur de 20M€. Il a fait plus. Au total ce seront finalement 23M€ de travaux financés à 90% par la solidarité nationale qui permettront de maintenir l'emploi du BTP, premier secteur d'activité de l'archipel, et de soutenir à un niveau élevé l'économie locale.

Bien sûr, comme toujours, un décalage subsiste entre les décisions et leur exécution sur le terrain, ce qui inquiète les opérateurs. Cela est dû aux modes de financement public et à la faiblesse de la commande privée, qui fait dépendre tout le plan de charge du BTP, ou presque, de l'initiative des pouvoirs publics. Mais les travaux en 2004, sont programmés et financés. Leur exécution est désormais de la responsabilité des différents maîtres d'ouvrage.

Cette année se célèbre le 400^e anniversaire de l'Acadie. C'est l'occasion de se souvenir des épreuves subies par nos ancêtres qui ont laissé, au prix de bien des souffrances, l'empreinte française en Amérique du Nord. Le peuplement de la grande île de l'archipel plonge ses racines dans cette histoire douloureuse. C'est la raison pour laquelle, en cette année anniversaire, je présiderai à Miquelon les cérémonies du 14 juillet, pour marquer l'attachement de la France envers tous ceux qui ont construit son histoire, partout où se hissent ses couleurs.

Saint-Pierre-et-Miquelon porte l'image de la France dans cette région du monde avec fierté, légitimité, détermination mais également avec confiance dans l'avenir. L'archipel tisse, fil après fil, une toile qui fait basculer son histoire dans une économie nouvelle de production et d'échanges. De jeunes talents frappent à la porte des responsabilités dans tous les secteurs de la vie locale. Il faut leur faire confiance et les encourager. La négociation du prochain contrat de plan en sera l'occasion. J'ai beaucoup d'espoir dans la capacité de l'archipel à négocier avec succès le virage de sa reconversion.

Claude Valleix
Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon

Sommaire

- **DOSSIER** : la formation



- **ZOOM** sur l'éducation

- **POINTS DE REPÈRE**

- **EN BREF**

- **INFOS PRATIQUES**

- **VIE ADMINISTRATIVE**



Dossier

La formation

LA FORMATION INITIALE Une « fondation » indispensable

Définition :

- C'est l'obligation à l'instruction pour tous les jeunes de moins de 16 ans.
- C'est la possibilité de donner au sein du ministère de l'Education Nationale une formation qui permette aux jeunes de s'intégrer le mieux possible dans la vie professionnelle, sociale et culturelle.

A Saint-Pierre-et-Miquelon, les enfants suivent d'abord les cours dans les écoles du premier degré puis se répartissent sur les deux collèges (privé et public).

La formation initiale commence concrètement à atteindre ses objectifs après la classe de 4ème qui est une classe d'orientation.

A partir de la rentrée scolaire, les élèves en difficulté en 4ème pourront bénéficier d'une 3ème Préparatoire à la Vie Professionnelle (ancienne 3ème technologique mais plus ouverte vers les entreprises).

Ensuite les élèves ont le choix entre des études longues générales et classiques ou un parcours préprofessionnel. Le lycée d'Etat Emile Letournel ainsi que la section V.A.M.-Vente Action Marchande du collège privé permettent à l'ensemble des jeunes de poursuivre leurs études ou formations dans des voies qui les intéressent.

Dans la voie dite générale, les lycéens peuvent opter pour trois directions :

- un **baccalauréat S** (scientifique) présentant une prédominance des matières scientifiques (maths-physiques - SVT) ;
- un **baccalauréat ES** (Economique et social) plus polyvalent ; l'accent est mis sur les matières économiques et sociales. Des coefficients importants sont également attribués à l'histoire-géographie, aux mathématiques et aux langues ;
- un **baccalauréat L** (Littéraire) avec une bonne part de cours de philosophie, de littérature et de langue.

Ces trois diplômes débouchent notamment sur des études universitaires, des D.U.T. , des BTS ou des classes préparatoires aux grandes écoles.

Dans la voie professionnelle

Au Lycée Professionnel sont préparés :

Un CAP en deux ans :

- Maintenance des Bâtiments de Collectivités

Plusieurs BEP en deux ans

- Carrières Sanitaires et Sociales
- Bois et Matériaux Associés
- Electronique
- Electrotechnique
- Maintenance des Véhicules Automobiles
- Hôtellerie Restauration, dominante cuisine
- Métiers du Secrétariat et de la Comptabilité



Deux baccalauréats professionnels en deux ans :

- Secrétariat
- Equipements et Installations Electriques

Il est à noter l'existence également d'un CFA annexé subventionné par le Conseil Général qui permet aux jeunes en difficulté de préparer des CAP en alternance n'existant pas au Lycée Professionnel. Cette formation se fait en corrélation avec la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Métiers.

L'objectif des responsables de l'Education Nationale est d'offrir des formations qui répondent à la fois à la motivation des jeunes et aux besoins du bassin d'emplois.

Un travail quotidien avec le directeur du CIO et les enseignants permet de juger de l'efficacité de l'ouverture ou du développement d'une spécialité. Il est vrai que la dimension de l'archipel entraîne très rapidement dans les sections ouvertes une saturation des emplois, le coût des investissements (300 000 euros pour une section équipée au minimum) obligeant le maintien des spécialités. Cette problématique conduit un certain nombre de jeunes, motivés, à quitter l'archipel (métropole ou Canada, cf. rubrique en bref).

Un juste équilibre entre l'encouragement au départ et celui du maintien sur l'archipel est prise en compte dans nos analyses et oriente nos propositions de formations initiales. Le développement économique reste une variable incontournable.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

La nécessité de développer la formation professionnelle continue s'est imposée dans les années 80. Elle est vite apparue comme un levier indispensable de la reconversion massive des salariés de la pêche vers le BTP et les services, opérée à la suite de l'arrêt de la pêche à la morue en 1992, puis de l'adaptation à l'évolution même

des métiers, ainsi qu'à l'émergence de nouvelles professions.

Champ et moyens de la formation professionnelle :

Tous publics du secteur privé (salariés et non salariés), ainsi que les demandeurs d'emploi ont un égal accès à l'orientation et à la formation.

La situation de Saint-Pierre-et-Miquelon se distingue par le financement de la formation professionnelle continue. En l'absence d'organismes mutualisateurs intervenant sur l'archipel pour la collecte des cotisations, les moyens de la formation sont inscrits au contrat de plan : le Fonds de la Formation Professionnelle (FFP) est abondé par l'Etat et la Collectivité territoriale. Ainsi, la formation professionnelle fait l'objet de programmes annuels, permettant de construire une politique adaptée aux besoins du moment et aux évolutions définies contractuellement.

Le FFP peut notamment participer aux frais pédagogiques, de transport et à prendre en charge une partie du salaire des candidats retenus. Il est géré depuis 1986 par le Comité de Coordination de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCEFP), instance de réflexion et de proposition réunissant l'ensemble des partenaires sociaux, les élus locaux, les services compétents de l'Etat (notamment les services d'enseignement). Il est le lieu d'animation des politiques publiques en matière d'emploi et d'insertion.

Les fonctions de contrôle des organismes de formation incombent au Service du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (STEF).

Le ministère chargé du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle apporte les crédits d'Etat. Le Conseil Général, pour sa part, affecte au contrat de plan le produit d'une taxe locale sur les salaires. Le taux est fixé à 0,5% pour les établissements employant des salariés, à l'exception des particuliers employeurs, des établissements d'enseignement, et des entreprises agricoles et de pêche.

Les prestations de formation :

Les stages :

Deux organismes de formation, l'Association pour la Formation Continue et la Chambre de Commerce d'Industrie et de Métiers (organisme consulaire), réalisent les stages inscrits au programme annuel. En 2003, près de 32 000 heures/stagiaires, soit 580 000 euros, ont été réalisées. Les principaux secteurs professionnels couverts sont le bâtiment et les travaux publics, le domaine maritime, le secteur sanitaire et social, le commerce et les services commerciaux et les Nouvelles Technologies de l'Information.

La part croissante des projets individuels témoigne de la volonté d'entreprendre et de la vitalité du dispositif.



Les projets individuels de formation :

Il n'existe pas de structure spécifique de type mission locale ou permanence d'accueil. Cependant, le STEFP et l'ANPE sont fortement impliqués dans l'élaboration et le soutien des Projets Individuels de Formation ; la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer incite par ailleurs à la formation des jeunes en mobilité avec le « Projet Initiative Jeune » et le « Passeport Mobilité » (cf. rubrique infos pratique). L'apprentissage par l'alternance est mis en œuvre depuis 2000.

En 2003, 124 personnes ont bénéficié d'une aide à la réalisation de leur projet professionnel ; 75 projets en été réalisés en mobilité. Ces actions visent principalement les qualifications du secteur sanitaire et social, du BTP et du domaine maritime pour un coût total de 250 000 euros. Les validations sont majoritairement de niveaux V et IV (CAP-BEP et BAC) ; on note cependant un léger glissement vers des qualifications de niveau III (BTS, DUT, DEUG...).

Concernant l'orientation, un système d'évaluation à distance a été mis en œuvre à titre expérimental depuis l'automne 2003 entre le STEFP et un service d'orientation professionnelle de l'AFPA, à Caen, faisant appel aux nouvelles technologies (internet, visioconférence...). Pour les bilans de compétences les besoins restent couverts par des missions ponctuelles d'un professionnel venant de métropole. Par ailleurs l'ANPE propose des outils d'aide à l'orientation et au positionnement dans le cadre de leur mission d'accompagnement jusqu'au retour à l'emploi (PARE, PAP). Enfin, concernant l'alternance, un Centre d'Aide à la Décision a été créé au sein de la CCIM.

Les formations aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) font l'objet d'un effort soutenu et permanent ces 10 dernières années. La volonté de maintenir un savoir-faire dans le domaine maritime a amené à la mise aux normes des Brevets de la marine, pour intégrer la sécurité en mer. Plus récemment, les espoirs pétroliers dans les eaux françaises de l'archipel ont poussé à la mise en place rapide d'actions de formation ciblées.

La prise en compte d'évolutions sociales telles que le vieillissement de la population, l'allongement de la durée de vie, jointes au projet de construction du nouvel hôpital poussent à la mise en œuvre d'un plan de formation articulé sur le domaine sanitaire et social (ainsi, en 2004, l'ouverture d'une école d'aide soignante et la formation d'auxiliaires de vie sociale).

Enfin, les perspectives locales de développement de l'aquaculture, déboucheront sur l'expression de besoins nouveaux en termes de qualifications et d'acquisition de compétences.

La formation professionnelle continue reste un outil privilégié d'accompagnement des mutations socio-économiques.

Zoom sur... L'Éducation

L'ÉDUCATION A SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON
ANNÉE SCOLAIRE 2003-2004

Le système éducatif de Saint-Pierre-et-Miquelon est, dans ses structures, ses personnels et ses modalités de fonctionnement, conforme au schéma national. Toutefois, il comporte quelques particularités :

☞ les lois de décentralisation ne s'appliquant pas, en ce domaine, à l'archipel, la Collectivité Territoriale n'a pas de compétence concernant la responsabilité de la construction ou de l'extension, des grosses réparations et du fonctionnement des lycées et des collèges.

☞ compte tenu du statut de l'archipel ainsi que des effectifs concernés, la responsabilité du système éducatif est confiée à un chef de service qui, par un décret de mars 1978, se voit conférer les attributions d'un inspecteur d'académie ainsi que quelques compétences rectorales de l'académie de Caen pour la signature de certains actes.

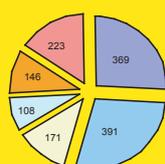
Pour l'année scolaire 2003-2004, le service de l'Éducation Nationale est composé de 10 agents administratifs et emploie 200 personnes à temps plein dans les établissements.

Les établissements scolaires et le personnel enseignant

L'enseignement public de l'archipel est composé de 4 écoles élémentaires, 2 collèges et 1 lycée général, 1 lycée professionnel et 1 annexe du collège à Miquelon qui, en 2003-2004, ont reçu 794 élèves dont 369 pour l'ensemble du 1er degré.

Au niveau de l'enseignement privé, on compte 4 écoles élémentaires, 1 collège et 1 section technique attachée au collège qui, en 2003-2004, ont accueilli 614 élèves dont 391 au niveau du 1er degré.

Répartition des élèves
Année scolaire 2003-2004



Effectif des postes d'enseignants du public et du privé
dans les 1er et 2ème degré



Points de repère

LES DOTATIONS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS LOCALES DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON POUR L'ANNÉE 2003

Dotations de l'Etat aux Collectivités locales	Conseil général	Mairie St-Pierre	Mairie Miquelon	Total
Dotation Globale de Fonctionnement	609 371 €	1 103 386 €	221 598 €	1 934 355 €
Fonds de Compensation de la TVA	1 093 170 €	452 031 €	61 198 €	1 606 399 €
Dotation Global d'Équipement	196 815 €	135 003 €	36 180 €	367 998 €
Dotation de Solidarité Rurale		63 165 €	67 793 €	130 958 €
Dotation Générale de Décentralisation	2 753 566 €			2 753 566 €
TOTAL	4 652 922 €	1 753 585 €	386 769 €	6 793 276 €

Aux dotations de l'Etat aux collectivités locales, s'ajoutent les ressources des différents fonds, ainsi que les aides, subventions et exonérations au profit des entreprises, des associations et des particuliers.

Développement Économique et Soutien de l'Emploi

2003

Fonds d'Investissement des Départements d'Outre-Mer	1 456 945 €
Ligne Budgetaire Unique	2 820 000 €
Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau	31 791 €
Fonds Armortissement des Charges d'Électrification	1 526 000 €
ODEADOM	123 161 €
Secteur/Emploi/Formation/Insertion Professionnelle	6 917 000 €
Subventions de la Direction de la Jeunesse et des Sports	1 308 390 €
Subventions de la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales	120 132 €
Total	14 303 420 €

En Bref...

✓ AU MOIS D'AOÛT 2003, LE COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE AVAIT MIS EN PLACE DES VTT AUPRÈS DE SES UNITÉS. L'expérience ayant été concluante, il a été décidé d'adopter définitivement ce moyen de locomotion qui se révèle adapté à l'archipel.

En effet, outre la possibilité de se déplacer sur l'ensemble des axes carrossables ou non, il offre l'agrément de faciliter les contacts avec les usagers, notamment les cyclistes et les piétons.



✓ ISABELLE LEPLA DE LA CELLULE ENVIRONNEMENT NOMMÉE INSPECTRICE DES INSTALLATIONS CLASSÉES.

Le 6 avril dernier, Isabelle Lepla, Technicien Supérieur de l'Équipement, prêtait serment devant Mme Dugast et Mme Marie-Sophie Monet et devenait inspectrice des installations classées. Mlle Lepla sera responsable de l'inspection des installations industrielles ; elle remplace M. Joseph Ruel, récemment retraité. L'archipel compte trois inspecteurs : Richard Carleton de la DASS qui assure l'inspection dans le domaine alimentaire, Jean-Pierre Claireaux de la DA qui s'occupe des déchets et Mlle Lepla qui aura sous sa responsabilité l'inspection des installations industrielles.



Infos Pr@tiques

✓ **LE PASSEPORT MOBILITÉ – VOLET ÉTUDIANT :**

Le passeport mobilité «volet étudiant» permet la prise en charge d'un voyage aller-retour par année universitaire ou scolaire du lieu de départ jusqu'à l'aéroport le plus proche de

l'établissement de formation de destination. Il s'adresse aux étudiants de 26 ans au plus au 1er octobre de l'année universitaire au titre de laquelle la demande est formulée. Ce dispositif concerne plus particulièrement les étudiants non boursiers de la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Pour tout renseignement s'adresser au Service de l'Éducation Nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon, place du Général de Gaulle. Tél : 41.04.60.

✓ **LE PASSEPORT MOBILITÉ – VOLET FORMATION :** Le passeport mobilité «volet formation», prend en charge les frais de transport des jeunes de 18 à 30 ans, résidant habituellement à Saint-Pierre-et-Miquelon, qui se rendent en métropole ou dans une autre collectivité d'outre-mer pour :

- suivre une formation d'au moins trois mois,
- occuper un emploi à durée indéterminée ou à durée déterminée d'au moins six mois,
- réaliser un projet d'insertion inscrit dans le cadre d'une filière d'accès à l'emploi,
- passer les épreuves orales d'admission des concours d'accès dans une formation de l'enseignement supérieur, des grandes écoles, les écoles d'infirmiers ou aux concours de catégorie A et B de la fonction publique de l'Etat, territoriale ou hospitalière.

En 2003, 16 jeunes ont bénéficié du passeport mobilité.

Renseignements : STEFP – 41.19.60 ou ANPE – 41.19.69

✓ **PROJET INITIATIVE JEUNE :** La Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer du 13 décembre 2001, en son article 11, institue un nouveau dispositif d'accompagnement des projets individuels de formation des jeunes avec le « Projet Initiative Jeune ».

Le P.I.J. est une aide de l'Etat aux jeunes de 18 à 30 ans pour mener à bien un projet professionnel :

- soit de création ou de reprise d'entreprise : d'un maximum de 7 320 euros, elle est cumulable avec divers financements publics réservés à la création d'entreprise et est assortie d'aides au conseil et à l'accompagnement.
- soit de formation en mobilité hors du département de résidence : l'aide est mensuelle, accordée pour la durée de la formation dans la limite de 24 mois. Son montant maximum est de 305 euros par mois. Elle est complétée par une aide à l'installation, d'un montant maximum de 762 euros, par un accompagnement physique et un suivi individuel.

En 2003, 31 jeunes ont bénéficié du P.I.J. formation en mobilité et 4 d'aides à la création d'entreprise.

Renseignements : STEFP – 41.19.60 ou ANPE – 41.19.69

Vie

administrative...

✓ **RÉUSSITE AUX CONCOURS**

Équipement : Nicolas CORMIER, contrôleur des Travaux Publics de l'Etat, spécialité phares et balises
DTJS : Maryse COX-PANNIER, Secrétaire d'Administration Scolaire et Universitaire, nomination à compter du 1er septembre 2004

Services Fiscaux : Pascal DEROUET, contrôleur des impôts, le 03 mai 2004

Préfecture : Cindy CHAIGNON, secrétaire administratif, Sylvia De Lizarraga, Adjoint administratif

✓ **RECRUTEMENT**

Préfecture : Nicole MOULIN et Nicolas SOLERI en tant qu'adjoints administratifs

Trésor : Magali OLANO, agent technique, le 1er juin 2004

✓ **ARRIVÉE PAR VOIE DE MUTATION**

Affaires Maritimes : Jean-Marc GUYAU, Administrateur Principal des Affaires Maritimes, affecté le 4 juillet 2004

Agriculture : Philippe VENOT, technicien supérieur des services vétérinaires, provenant de la Direction Départementale des Services Vétérinaires de l'Isère, affecté le 1er août 2004

Aviation Civile : Charlie GUICHARD, ingénieur de contrôle de la navigation aérienne, venant de Paris-Le-Bourget, le 1er mai 2004

DASS : Jean-Claude SORIN, Directeur des Affaires Sanitaires et Sociales, venant de La Réunion le 10 mai 2004 (photo)



Trésor : Jean-Luc DUMAY, chef des services de la Trésorerie Générale, en provenance de la Paierie Générale du trésor à Paris, le 1er juillet 2004 (photo).

Gendarmerie : Lieutenant-colonel Robin JOUBERT, venant de Bastia, affecté le 25 juillet

Hôpital :

Jacques DRESKI, Directeur 2ème classe, venant de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, 26 avril 2004 (photo).



✓ **DÉPART PAR VOIE DE MUTATION**

Affaires Maritimes : Marc CHAPALAIN, administrateur principal des Affaires Maritimes, affecté à Paris, le 1er août 2004

Agriculture : Agnès STARCK, le 30 juin 2004. Stéphanie DUTIN, le 31 août 2004

Équipement : Danielle LESEURRE, CFA à compter du 2 avril 2004

Préfecture : Bruno STARCK, muté au Service des postes de Rennes le 30 juin 2004, Françoise TRIQUET, mutée à la sous-préfecture de Saint-Jean de Maurienne, le 1er septembre 2004. Patrice STEGANI, muté à la préfecture d'Aurillac, le 1er septembre 2004

Trésor : Cécile RUEL, mutée aux Service des Douanes, le 1er juin 2004, Christian GUICHETEAU, nommé Trésorier Payeur Général de la Haute-Marne, le 1er juillet 2004

✓ **DÉPART EN RETRAITE**

Affaires Maritimes : Aubert BRIAND, contrôleur des Affaires Maritimes de classe supérieure, le 5 juillet 2004

Équipement : Hubert SALIOU, ouvrier professionnel principal, le 10 avril 2004. William MAHE, ouvrier auxiliaire de travaux, le 31 mai 2004. Joseph ARTANO, contrôleur principal des Travaux Publics de l'Etat, le 3 juin 2004

Gendarmerie : Lieutenant-colonel Patrice LAFFOND, le 29 juillet 2004

Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon : Place du Lieutenant Colonel Pigeaud - BP 4200 - 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon
Tél. 05 08 41 10 10 - Fax 05 08 41 25 46

Directeur de la publication : Claude Valleix - Préfet - Responsable de la rédaction : Hélène Géronimi - Chef de Cabinet du Préfet
Document réalisé avec le concours des services déconcentrés de l'Etat

Conception et mise en page : @zimuts sarl tél. 05 08 41 16 64 - Impression : Print Atlantic (Moncton NB)

Photos habillage : Education Nationale, Délégation Préfecture de Miquelon, @zimuts sarl